

ARRETE N° 2016-OSMS-PH
ARRETE N°D16-238

Fixant la programmation de signature des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des établissements et services médico-sociaux les personnes en situation de handicap pour la période de 2016-2021.

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,
LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE,

Vu le Code de justice administrative et notamment l'article R. 312-1 ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983, complétée par la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 portant répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

Vu la loi n°2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 et notamment son article 75 ;

Vu le décret n°83-1067 du 8 décembre 1983 relatif aux transferts de compétence en matière d'action sociale et de santé ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 17 mars 2016 portant nomination de Madame BOUYGARD en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire ;

Sur proposition du Directeur général des services du Conseil départemental de Loir-et-Cher et de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé du Centre Val de Loire;

ARRETEMENT

Article 1^{er} : Le programme de signature des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens pour les établissements et services médico-sociaux pour les personnes en situation de handicap du département du loir-et-Cher est fixé conformément à l'annexe au présent arrêté, pour la période de 2016 à 2021.

Article 2 : Ce programme pourra être révisé chaque année.

Article 3 : Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Loir-et-Cher et de Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,
- soit d'un recours contentieux qui doit être transmis au tribunal administratif d'Orléans.

Article 4 : Le Directeur Général des Services du Département de Loir-et-Cher, le Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, le Directeur Général Adjoint des Solidarités du département de Loir-et-Cher, la Déléguée Départementale de Loir-et-Cher, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs du département de Loir-et-Cher et au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région.

Fait à Blois, le :

27 DEC. 2016

La Directrice générale
de l'Agence Régionale de Santé
Centre-Val de Loire,

Pierre-Marie DETOUR
Directeur général adjoint
de l'ARS Centre-Val de Loire

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,

Le Directeur,

Jinous HANAFI

**PROGRAMMATION CPOM 2016 -2021 secteur Handicap
CPOM A VOCATION DEPARTEMENTALE
LOIR-ET-CHER**

Association gestionnaire	ESMS raison sociale	Commune établissement	Catégorie établissement	Conseil Départemental associé à la négociation (*)	CPOM 2016	CPOM 2017	CPOM 2018	CPOM 2019	CPOM 2020	CPOM 2021
	FAM LA VARENNE	AZE	FAM							
	FO LA VARENNE	AZE	FV						Contrat initial	
CH DE VENDOME				OUI						
	SSIAD CH ROMORANTIN-LANTHENAY	ROMORANTIN-LANTHENAY	SSIAD PH							
	SSIAD CH ROMORANTIN + section PH	ROMORANTIN LANTHENAY	SSIAD PA							
	MAS DE ROMORANTIN LANTHENAY	ROMORANTIN-LANTHENAY	MAS						Contrat initial	
CH DE ROMORANTIN-LANTHENAY				Non concerné						
	IME LES BRUNETIERES	MAREUIL-SUR-CHER	IME							
	MAS LES BRUNETIERES	MAREUIL-SUR-CHER	MAS							
	IME - SECTION POLYHAND "BRUNETIERES"	MAREUIL-SUR-CHER	EEAP							
	SESSAD "LES BRUNETIERES"	MAREUIL-SUR-CHER	SESSAD							
CH DE ST AIGNAN				Non concerné		Contrat initial				
	IMAS DU VENDOMOIS	NAVEIL	MAS							
SA CLINIQUE DE FRESCHINES				Non concerné					Contrat initial	
	FAM L'HOSPITALET	MONTOIRE-SUR-LE-LOIR	FAM				Contrat initial			
ASSOCIATION L'HOSPITALET				OUI						
	SESSAD Trisomie 21	VENDOME	SESSAD							
TRISOMIE 21 LOIR-ET-CHER				OUI					Contrat initial	
	ESAT Domaine St Gilles	PONTLEVOY	ESAT							
	FH Domaine de St Gilles	PONTLEVOY	FH							
	SAVS Domaine St Gilles	PONTLEVOY	SAVS							
ASS. "LES ESPACES D'AVENIR"				OUI						Contrat initial
	ESAT L'Arcade	MONDOUBLEAU	ESAT							
	FAM LES GRANDS JARDINS	CORMENON	FAM							
	FH LES CHARMILLES	CORMENON	FH							
	FO LES GRANDS JARDINS	CORMENON	FV							
	SAVS	MONDOUBLEAU	SAVS							
	SAVS Renforcé	MONDOUBLEAU	SAVS							
ASS. PERS HAND. DU PERCHE				OUI					Contrat initial	
	ESAT Les Courtis (APAHAV)	VENDOME	ESAT							
	FH LE CHATEAU	VENDOME	FH							
	SAVS LE CHATEAU	VENDOME	SAVS							
APAHAV				OUI					Contrat initial	
	ACCUEIL TEMPORAIRE "LES GROUETS"	BLOIS	EEAP							
	ESAT Les Laudières (ADAPEI)	VINEUIL	ESAT							
	ESAT Le Moulin Chouard (ADAPEI)	LA CHAUSSEE ST VICTOR	ESAT							
	ESAT Belleville (ADAPEI)	SALBRIS	ESAT							
	IME LES GROUETS	BLOIS	IME							
	SESSAD	BLOIS	SESSAD							
	IME LES GROUETS - SECTION POLYHAND	BLOIS	EEAP							
	MAS LA GIRAUDIERE	CELLETES	MAS							
	FAM LES MORINES	MONT-PRES-CHAMBORD	FAM							
	JES HORS LES MURS	BLOIS	JES							
	CHAS LES SENTIERS	VINEUIL	FH							
	FH LES RIVES DU COUSSIN	SALBRIS	FH							
	FO LES MORINES	MONT-PRES-CHAMBORD	FV							
	SAAJ	CELLETES	FV							
	SAVS LES SENTIERS	BLOIS	SAVS							
	SAVS LES RIVES DU COUSSINS	SALBRIS	SAVS							
ADAPEI LOIR ET CHER				OUI						Contrat initial
	FAM PHV	VENDOME	FAM							
	FAS	VENDOME	FV							
CCAS VENDOME				OUI						Contrat initial
	IME JOSEPH PERRIN - SITE PRINCIPAL	VOUZON	IME							
	IME LES SABLES DE NAVEIL	NAVEIL	IME							

